

# L'actualité en bref

## Feux de récoltes



Compte tenu des feux d'espaces naturels en constante augmentation, la prévention s'intensifie. Chaque année, les sapeurs-pompiers du Gers in-

terviennent sur des feux de récoltes sur pied, des feux de chaumes ou des feux de hangars agricoles mais également lors d'accidents de travail.

Le risque pour les agriculteurs et les pertes associées ont incité la Préfecture du Gers, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Chambre d'agriculture et la Direction départementale des territoires à déployer des actions communes de communication et de prévention : conseils, analyses des indicateurs de risque et diffusion d'une alerte directement auprès des agriculteurs par sms selon le niveau de risques.

Pour plus de renseignements, les agriculteurs peuvent contacter le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers (tél. 05.42.54.12.00, voir aussi en page 12).